

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-52

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret renforçant le dispositif de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 5 novembre 2020,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 13 novembre 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER